

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 58-61.

États-Unis

Survol du système

Aux États-Unis, l'enseignement supérieur est un système décentralisé et complexe comprenant environ 4 500 collèges, universités et collèges préuniversitaires, y compris, sans toutefois s'y limiter, des universités et des collèges publics et privés, des collèges d'arts libéraux, des collèges communautaires et des collèges techniques. Pour ajouter à la complexité du système, l'on dénombre également divers champs de compétence en éducation postsecondaire sur le plan national, de même qu'au chapitre des états et des établissements. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du département de l'Éducation des États-Unis (USDE), établit des politiques en matière de financement fédéral – principalement pour la recherche et aide financière –, administre la distribution de ces fonds, recueille des données et veille aux travaux de recherche, identifie les grands enjeux en matière d'éducation et en attire l'attention à l'échelle nationale, et applique les lois fédérales interdisant la discrimination dans les programmes qui reçoivent un financement fédéral (département de l'Éducation des États-Unis, 2013). Les états, quant à eux sont responsables des pratiques en matière de relevés de notes et de transfert de crédits qui s'appliquent à leurs établissements publics dispensant des programmes de deux et de quatre ans. Parmi les exemples de pratiques en la matière, mentionnons la numérotation des cours communs (p. ex., en Floride) et les mandats liés aux transferts en bloc (p. ex., en Oregon). Au-delà de l'engagement fédéral et des états, les établissements continuent jouir d'une grande autonomie, particulièrement les établissements privés. L'annexe G comprend des détails additionnels sur le système américain. Nous décrivons ci-dessous les composantes liées directement au projet ARUCC/CPCAT.

Normes relatives aux relevés de notes

L'American Association of Collegiate Registrars and Admission Officers (AACRAO) représente quelque 2 600 établissements répartis dans 40 pays; elle est une autorité reconnue en matière d'admission des étudiants, de dossiers scolaires et de services d'inscription, particulièrement en Amérique du Nord. Elle publie l'*Academic Record and Transcript Guide* (2011), un document faisant autorité en la matière et lequel présente un sommaire des pratiques exemplaires en matière de relevés de notes scolaires qui sont pertinentes au contexte américain, et classe les éléments à inclure sur les titres scolaires selon l'ordre suivant :

- Essentiels;
- Recommandés;
- Facultatifs;
- Non recommandés.

Bien que le guide reconnaisse les variations appréciables entre les bases de données sur les étudiants et les pratiques en matière de relevés de notes d'un établissement à un autre, il n'est toutefois pas exhaustif. Il renferme un certain nombre de sections, y compris une section très utile sur l'échange de documents informatisés sur les relevés de notes.

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 58-61.

En ce qui a trait à l'échange et à la communication de données électroniques, le NCES Institute of Education Sciences émet des normes et des lignes directrices relatives aux normes, y compris le projet Common Education Data Standards (CEDS), un effort national de collaboration visant l'élaboration de normes communes et volontaires sur les données s'appliquant à un ensemble d'éléments de données liés à l'éducation (ministère américain de l'Éducation, normes communes de données sur l'éducation, sans date). Bien que l'objectif soit de simplifier l'échange et l'analyse de données, aucun élément ne s'applique de manière explicite à la production des relevés de notes. Les relevés de notes sont utilisés dans le cadre de nombreuses études du NCES et exigent pour ce faire un système normalisé de codage, étape effectuée après coup par les chercheurs au moyen d'un système de classification appelé « College Course Map » (CCM), puisqu'il n'existe aucune procédure normalisée de consignation des relevés de notes (Institute of Education Sciences, sans date).

Le guide de l'AACRAO aborde le thème de l'échange de documents informatisés sur les relevés de notes et représente un exemple utile de la façon dont une région a intégré ce thème dans ses normes de relevés de notes.

Normes relatives au transfert de crédits

L'AACRAO (2012) a également publié le document *Transfer Credit Practices of Designated Educational Institutions*, un échange volontaire de renseignements sur les pratiques liées à l'acceptation des transferts de crédits. De plus, l'AACRAO comprend dans son site Web une section – uniquement accessible aux membres – sur les pratiques nationales en matière de transferts de crédits (2012). Cette ressource fournit, pour chaque établissement, des renseignements sur l'accréditation, les protocoles de transfert de crédits de niveau supérieur, les types de grades et de programmes offerts, les coordonnées, une indication de l'acceptation (ou non) de la RA, ainsi que l'existence d'un processus d'appel en matière de transfert de crédits. Dans le document, on utilise une nomenclature normalisée, les catégories et types de transfert de crédits disponibles étant associés à des définitions précises. Le site Web comprend également une déclaration intitulée *Joint Statement on the Transfer and Award of Credit*, signée par les associations nationales suivantes : l'AACRAO, l'American Council on Education et le Council for Higher Education Accreditation (American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO), 2001).

Bien qu'il n'existe aucune règle nationale et normalisée s'appliquant au transfert de crédits et que les exigences varient d'un établissement à un autre, la plupart des états ont développé des systèmes et des politiques de transfert de crédits, afin d'appuyer la mobilité étudiante sur leur territoire. L'utilisation de résultats d'apprentissage pour justifier un transfert est une pratique bien établie aux États-Unis, les exemples notables étant la Pennsylvanie et l'Oregon (FitzGibbon, 2014). L'*Interstate Passport Initiative* représente un exemple d'initiative impliquant plusieurs états; il s'agit d'un cadre de transférabilité de la Western Interstate Commission for Higher Education (2013), lequel vise à aider les étudiants de cinq états de l'Ouest américain (la Californie, Hawaii, le Dakota du Nord, l'Oregon, et l'Utah) à transférer d'un collège communautaire à un établissement offrant des diplômes de quatre ans, en mettant un accent

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 58-61.

particulier sur les résultats d'apprentissage. La participation y est volontaire à tous les niveaux (établissement, système ou état).

Voici un exemple spécifique d'un système proposant des relevés de notes et des transferts de crédits simplifiés et faciles à comprendre : le North Dakota University System (NDUS) a mis en place une initiative à l'échelle de l'état visant à faciliter le transfert des étudiants d'un campus à un autre à l'intérieur du réseau (North Dakota University System [NDUS], sans date A.). Pour ce faire, une entente d'articulation doit être conclue. Pour chaque entente, le NDUS stipule un contenu minimum, y compris le nom du département et du programme de l'établissement d'origine et de l'établissement destinataire, les exigences d'admission spécifiques du programme, les grandes lignes du programme – dont les cours et les crédits qui seront décernés –, les exigences de réussite, l'échéancier d'achèvement du programme et les signatures et dates d'autorisation de l'entente. Le NDUS dispose également d'une entente intitulée *General Education Requirement Transfer Agreement (GERTA)*, laquelle énumère les cours généraux approuvés pouvant faire l'objet d'un transfert entre les campus du réseau universitaire de l'état et les cinq collèges tribaux du Dakota du Nord. Le transfert de cours entre les campus du réseau universitaire, les collèges tribaux et les collèges privés du Dakota du Nord est facilité grâce à l'utilisation d'un système commun de numérotation des cours (North Dakota University System [NDUS], sans date B.).

L'American Council on Education (ACE) (2014) dispose d'un service de recommandation de crédits collégiaux (College Credit Recommendation Service – CREDIT), dont la raison d'être est de faire le lien entre l'apprentissage en milieu de travail et les collèges et universités, en aidant les personnes à recevoir des crédits scolaires officiels pour des cours et des examens officiels suivis à l'extérieur des programmes traditionnels menant à un grade. » L'ACE fournit des renseignements sur les équivalences de cours dans le but de formuler des recommandations appropriées aux fins d'accréditation par les collèges; toutefois, à l'échelle locale, ce sont les établissements qui décident eux-mêmes des crédits accordés. Malgré cela, on a constaté des différences de nomenclature. Par exemple, les crédits d'apprentissages antérieurs prennent diverses appellations, y compris « ERA », « apprentissage par l'expérience », « apprentissage parallèle » et « crédits équivalents ».

La transférabilité constitue un élément important du système d'enseignement supérieur des États-Unis. Peter et Cataldi (2005), dans le cadre de leur étude intitulée *The Road Less Traveled? Students Who Enrol in Multiple Institutions*, ont découvert que le fait de « fréquenter plus d'un établissement au cours de ses études de premier cycle est une pratique courante » (p. viii). Le National Center for Education Statistics (NCES) (département américain de l'Éducation, bureau de l'Éducation Postsecondaire, aucune date) a mené ou parrainé de nombreuses études sur les comportements des étudiants, et a ainsi compilé des données et des statistiques sur le nombre et le pourcentage d'étudiants qui, par exemple, transfèrent d'un établissement offrant des diplômes de deux ans à un établissement offrant des diplômes de quatre ans, d'un établissement offrant des diplômes de quatre ans à un autre, d'un établissement de deux ans à un autre, et ainsi de suite, et les caractéristiques des étudiants et des programmes visés par un transfert.

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 58-61.

Le National Student Clearinghouse Research Center, parmi ses nombreuses activités, surveille la mobilité étudiante à l'échelle nationale dans près de 4 000 universités et collèges participants (National Student Clearinghouse Research Center, printemps 2014). Dans son enquête intitulée *Transfer & Mobility: A National View of Pre-degree Student Movement in Postsecondary Institutions*, le centre a mené une étude longitudinale de cinq ans auprès de 2,8 millions d'étudiants ayant amorcé leurs études postsecondaires en 2006 (Hossler, D., Shapiro, D., Dundar, A., Ziskin, M., Chen, J., Zerquera, D., Torres, V., 2012, février); il a découvert que « le tiers de tous les étudiants changent d'établissements avant l'obtention de leur grade, un taux qui demeure le même pour tous les types d'établissements à l'extérieur du secteur à but lucratif » (p. 5). De ce nombre, 25 % d'entre eux transfèrent plus d'une fois. Le rapport se termine en notant qu'un examen du soutien apporté aux établissements et aux étudiants visés par un transfert révèle la possibilité d'un changement éventuel de paradigme (p. 48) :

« L'importance croissante accordée à la responsabilité des établissements au chapitre de la réussite des étudiants a renforcé, dans une certaine mesure, le paradigme traditionnel de déclaration selon lequel l'établissement représente l'unité d'analyse et les étudiants ne font que s'y inscrire, y évoluer de manière linéaire et y obtenir un grade — ou non. En effet, jusqu'à présent, une grande partie de ce que nous savons sur la réussite des étudiants porte sur les efforts d'établissements individuels visant à améliorer, par le biais de programmes et de politiques, la persévérance et la diplomation des étudiants à l'établissement d'origine. Nous en savons beaucoup moins sur les facteurs associés à la réussite des étudiants mobiles. Les analyses du présent rapport laissent à penser qu'un nouveau regard sur la question pourrait se révéler utile, à savoir que c'est l'étudiant qui est l'unité d'analyse, alors que les établissements représentent plutôt les étapes de parcours éducatifs variés. » (p. 8).

Les efforts d'organisations telles que le NCES, le National Student Clearinghouse Research Center et l'AACRAO viennent illustrer la valeur d'une optique nationale en matière de transfert de crédits, en plus d'un point de vue local.